



HAUTS-DE-FRANC Valenciennes, le 22 Février 2024

à GIROUX Paul

22004038

Année universitaire: 2023-2024

Affaire suivie par : J Pellé

Objet: Jury du semestre 7 (4ème année)

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU JURY DU SEMESTRE 7 (4ème ANNEE)

Le jury du semestre 7 (4ème année) de l'INSA Hauts de France ayant délibéré le 22 Février 2024 en application du règlement de scolarité, seul en vigueur à ce jour, je vous informe de sa décision :

Note de l'industriel: 18.380

Note de soutenance: 17.200

Note du rapport: 16.670

Moyenne: 17.417

Durée du stage : 24.600

Validation du semestre 7

Le Président du jury,

Pr. J. PELLE

INSA HAUTS-DE-FRANCE

Campus du Mont Houy 59313 Valenciennes Cedex 9

Je vous rappelle que le jury est souverain dans ses décisions et appréciations. Toutefois, si vous estimez que la décision prise par l'administration est entachée d'irrégularité, vous pouvez former dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :

- · soit un recours gracieux devant mes services,
- soit un recours hiérarchique devant le Recteur Chancelier des Universités de l'Académie de Lille,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif.

L'absence de réponse de l'administration à l'issue d'un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique. Vous disposez alors, à la fin de ce délai de 2 mois, d'un nouveau délai de 2 mois pour saisir le tribunal administratif.

Dans le cas où vous formez un recours gracieux ou un recours hiérarchique, vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois pour saisir le tribunal administratif à compter de la date de la réception d'une réponse.